

Étude de cas #2

Le gouvernement devrait réglementer le contenu publié sur les plateformes de réseaux sociaux.

Cet exercice a été mis à jour le 24/03/2026.

Mise en contexte

On considère aujourd'hui les réseaux sociaux comme un nouvel espace public, dans lequel nous pouvons librement partager nos opinions. Au Canada, la Charte des droits et libertés garantit à toutes et à tous le droit d'exprimer ses pensées, ses croyances et ses opinions en public.

La liberté d'expression n'est pas pour autant absolue et il existe des limites à ce qui peut être dit publiquement. Ces limites assurent que les autres droits garantis par la Charte puissent être respectés, et que la liberté d'expression d'une personne n'empiète pas sur celle d'une autre. La liberté d'expression ne peut donc pas servir à justifier des propos haineux, racistes ou sexistes par exemple.

En vertu de la Charte, le gouvernement peut adopter des lois pour limiter la liberté d'expression, tant que ces limites sont raisonnables et justifiées dans une société libre et démocratique. Par exemple, il pourrait interdire et sanctionner les discours incitant à la haine.

Sur les réseaux sociaux, la question de la liberté d'expression se complique. Bien qu'on conçoive les réseaux sociaux comme des espaces *publics*, les entreprises qui les possèdent sont des entités *privées* qui ne sont pas assujetties à la Charte. Elles possèdent leurs propres politiques quant au contenu pouvant être publié sur leurs plateformes.

Selon les plateformes, la liberté d'expression se retrouve plus ou moins encadrée. Par exemple, depuis le rachat de Twitter par Elon Musk, les règles de modération sur la plateforme ont été largement assouplies. [Meta lui a également emboîté le pas et a annoncé la fin de son programme de vérification des faits](#). Sur TikTok, en revanche, certains contenus, comme la désinformation médicale, sont interdits. Dans tous les cas, la modération sur ces plateformes reste imparfaite et du contenu préjudiciable (désinformation, contenu incitant à la violence, menaces et insultes, discours haineux, etc.) parvient parfois à circuler. À l'inverse, certains contenus sont parfois retirés, ou des utilisateurs bannis, sans que les politiques de la plateforme ne soient réellement enfreintes.

En février 2024, le gouvernement fédéral a présenté un projet de loi visant à modérer le contenu en ligne au Canada (le projet de loi C-63). Entre autres choses, cette loi aurait *obligé* les plateformes de réseaux sociaux à agir de manière responsable et à rendre certains contenus inaccessibles. Ce projet de loi a toutefois été abandonné lors de la dissolution du Parlement en janvier 2025. Plusieurs acteurs souhaitent désormais que le gouvernement reprenne ce dossier et relance les travaux à ce sujet.

Pour certaines personnes, il est inconcevable que le gouvernement s'immisce dans la régulation du discours sur les plateformes en ligne. Elles craignent des débordements et une restriction abusive de la liberté d'expression par le gouvernement. Pour d'autres, il est impératif que des mesures additionnelles soient mises en place pour limiter le contenu préjudiciable diffusé en ligne et protéger les utilisateurs.

Pour en savoir plus

- [Lumni | La liberté d'expression et ses limites](#)
- [Le Temps | Censure sur les réseaux sociaux : quel pouvoir donne-t-on à ces plateformes?](#)
- [Radio-Canada | Une loi sur les contenus préjudiciables en ligne](#)

Le savais-tu?

La **modération** sur les réseaux sociaux consiste à analyser le contenu publié afin de repérer les publications ou les commentaires qui enfreignent les règles de la plateforme. Le contenu non conforme est supprimé, et les utilisateurs qui ne respectent pas les conditions d'utilisation peuvent être bannis. Ce travail est en grande partie réalisé par des algorithmes.

L'expression « **contenu préjudiciable** » peut englober toute publication susceptible de causer du tort, comme le discours haineux, l'incitation à la violence ou à l'automutilation, les menaces, ou encore la désinformation.

Le **projet de loi C-63**, proposé par le gouvernement libéral en 2024 pour mieux encadrer les enjeux liés aux méfaits en ligne, a été abandonné en janvier 2025 à la suite de la dissolution du Parlement. Pour un résumé du projet de loi : [Radio-Canada | Que contient le projet de loi contre les méfaits en ligne?](#).

En accord

Voici quelques-unes des raisons pour lesquelles certaines personnes pourraient être d'avis que le gouvernement devrait réglementer le contenu publié sur les plateformes de réseaux sociaux.

Protéger les enfants

Un des objectifs visés par les projets de loi comme celui de la loi C-63 est de protéger les personnes mineures des préjudices en ligne et d'éviter qu'elles ne soient exposées à du contenu nuisible. Les mesures actuellement mises en place par la plupart des plateformes sociales s'avèrent souvent insuffisantes. Une réglementation gouvernementale contraignante obligerait ces entreprises à adopter une responsabilité accrue pour garantir un environnement plus sûr.

Créer des espaces sécuritaires

De plus en plus, les interactions sociales se déroulent en ligne, où les communautés virtuelles prennent une place centrale. L'intimidation, la haine ou les menaces en ligne peuvent avoir des conséquences graves dans la vie réelle. En veillant à ce que les plateformes soient exemptes de discours blessants ou préjudiciables, on assure aux utilisateurs des espaces où ils peuvent se sentir protégés et continuer d'échanger librement.

Une mesure conforme à la Charte

La Charte canadienne des droits et libertés permet déjà au gouvernement de limiter la liberté d'expression lorsque cela est nécessaire au bon fonctionnement d'une société libre et démocratique, notamment pour garantir que chacun puisse s'exprimer sans crainte. Une loi imposant la modération de certains contenus préjudiciables sur les réseaux sociaux s'inscrit dans cette logique, au même titre que les lois criminalisant les discours haineux.

Une réglementation différente pour un environnement différent

Le contenu diffusé sur les réseaux sociaux peut atteindre un très grand nombre de personnes, partout dans le monde et ce, en une fraction de seconde. Il est donc logique d'adopter des règles spécifiques pour encadrer le discours en ligne, distinctes de celles appliquées hors ligne. Des règles propres aux réseaux sociaux pourraient notamment ralentir la propagation de contenus dangereux, comme la désinformation médicale, et ainsi limiter leurs effets néfastes.

Un avantage pour les entreprises de réseaux sociaux

Pour générer du profit, les réseaux sociaux doivent attirer des utilisateurs et des investisseurs. Ils doivent donc inspirer la confiance des utilisateurs et garantir leur sécurité. En s'engageant à suivre des lignes directrices gouvernementales visant à protéger leurs utilisateurs, ces entreprises renforcent leur réputation et leur crédibilité auprès du public.

Pour en savoir plus

- [La Presse | Les géants du numérique sommés d'en faire plus](#)
- [Radio-Canada | Quand la haine déferle sur les réseaux sociaux](#)
- [Le Devoir | Brûlés des réseaux sociaux: six personnalités se confient](#)

Le savais-tu?

La modération du contenu sur les réseaux sociaux, que ce soit par des lois gouvernementales, des modérateurs ou les conditions d'utilisation des plateformes elles-mêmes, représente un défi mondial, car chaque pays a ses propres lois, valeurs et limites concernant ce qui est acceptable.

En désaccord

Voici quelques-unes des raisons pour lesquelles certaines personnes pourraient être d'avis que le gouvernement ne devrait pas réglementer le contenu publié sur les plateformes de réseaux sociaux.

Un risque de censure

Plusieurs craignent que l'intervention du gouvernement dans la régulation du contenu en ligne ne mène à des excès, voire à une censure de certaines opinions dans l'espace numérique. Si les plateformes sociales en ligne constituent le nouvel espace public, alors tous les Canadiens et Canadiennes devraient bénéficier du droit fondamental de s'exprimer librement.

Une aggravation possible de la situation

Limiter ce qui est dit sur les réseaux sociaux pourrait pousser les discussions controversées vers des zones plus opaques du Web, difficiles à surveiller et où les idées ne seraient plus confrontées ni débattues. Paradoxalement, restreindre certains types de discours sur les réseaux sociaux pourrait en réalité accroître le contenu préjudiciable en ligne.

Un problème de définition

Les règles encadrant le contenu sur les réseaux sociaux sont souvent trop vagues et imprécises, rendant difficile la distinction entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Des critères trop subjectifs risquent de porter atteinte à la liberté d'expression en censurant arbitrairement certains propos.

Un problème pratique

Même en définissant clairement ce qui constitue du contenu préjudiciable, le volume colossal de publications rend une modération humaine impossible à grande échelle. L'intelligence artificielle, encore imparfaite, peine à détecter les violations subtiles ou indirectes des règles, et peut aussi censurer par erreur des contenus légitimes, ce qui menace la liberté d'expression.

Un libre marché des idées

Les réseaux sociaux sont un espace d'échange et d'expression où chacun peut partager ses croyances et ses points de vue avec un large public. Si une opinion est socialement inacceptable, ce sont les autres utilisateurs — et non le gouvernement — qui doivent la contester et proposer des contre-arguments. En ce sens, les idées sur les réseaux sociaux s'autorégulent naturellement : ce sont les opinions et les idées les plus sensées qui finissent par prévaloir.

Pour en savoir plus

- [Brut | Pourquoi limiter la liberté d'expression est dangereux selon Anastasia Colosimo](#)
- [La Presse | Excès de messages censurés, liberté d'expression limitée](#)

Coup d'œil international

En Chine, [la censure sur les réseaux sociaux est très stricte et contrôlée par l'État](#), avec un filtrage systématique des contenus jugés politiquement sensibles, contrairement à plusieurs pays occidentaux où la modération vise surtout à limiter la haine et la désinformation. Cette politique, surnommée la « Grande Muraille pare-feu », bloque l'accès à de nombreux sites étrangers et filtre les contenus en temps réel.